

INSEAMM CA 06/03/2020
Délibération n° DELIB_13_PIL_20_03_06_INSTALL

**Institut National Supérieur d'Enseignement Artistique Marseille Méditerranée
(INSEAMM)**

Siège social : 184, avenue de Luminy CS 70912 13288 Marseille Cedex 9

Conseil d'Administration

Séance du 6 MARS 2020

Installation des instances de l'établissement

Délibération n° DELIB_13_PIL_20_03_06_INSTALL

L'an deux mille vingt, le 6 mars,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement, sur convocation de Madame la Présidente en date du 21 février 2020.

VU

- Les articles L.2121-3, L.1431-4 et R.1431-3, R.1431-4 et 5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'article 7 des statuts,
- La délibération 01_11_06_27 du Conseil d'administration du 27 juin 2011,
- La délibération N° DELIB_02_PIL_17_06_20_INSTALL du 20 juin 2017,
- La délibération n° DELIB_03_ADM_19/09/09_MODIF STATUTS du 9 septembre 2019,
La délibération 19/1198/ECSS du Conseil municipal de la Ville de Marseille du 25 novembre 2019 approuvant les statuts de l'INSEAMM et y désignant ses représentants,

CONSIDÉRANT

L'arrêté du Préfet de région, Préfet du département approuvant les décisions du Conseil d'administration du 9 septembre 2019 et du Conseil municipal du 25 novembre 2019 visées ci dessus.

INSEAMM CA 06/03/20
Délibération n°DELIB 13 PIL 20 03 06 INSTALL

La Présidente,

EXPOSE

Le 28 avril 2014, le Conseil municipal de la Ville de Marseille, formé après les élections municipales des 23 et 30 mars 2014, a désigné six représentants pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'ESADMM dans la limite de durée de leurs mandats électifs, conformément à l'article L.2121-3 du Code général des collectivités locales.

Le 8 avril 2019, le Maire de Marseille a fait connaître à la Présidente sa volonté de voir le Conservatoire National à Rayonnement Régional (CNRR) de Marseille, établissement d'enseignement de la musique et de l'art dramatique, constitué en service municipal, rejoindre juridiquement l'école supérieure d'art et de design au sein d'un même établissement public.

Le Conseil d'administration en a approuvé les nouveaux statuts lors de sa séance du 9 septembre 2019.

Le Conseil municipal a confirmé la demande du Maire lors de sa séance du 25 novembre 2019, en adoptant notamment les statuts et en désignant ses représentants au sein de l'INSEAMM issu de la transformation de l'ESADMM.

Par arrêté le Préfet de région a approuvé les statuts de l'INSÉAMM.

Le Conseil d'administration se compose désormais 27 membres, 14 constituant le collège des personnes publiques, 13 celui des autres membres.

Les représentants des personnes publiques demeurent les mêmes à l'exception de 3 représentants supplémentaires et leurs suppléants, désignés par le conseil municipal de la Ville de Marseille.

Dans l'attente de l'élection des nouveaux représentants du personnel et des étudiants ainsi que de la désignation du représentant de la Conférence régionale des grandes écoles et du représentant des parents d'élèves du Conservatoire, la nouvelle composition est donc désormais la suivante :

- Personnes publiques (14) :

- 9 représentants élus de la Ville de Marseille et leurs suppléants, désignés par le Conseil municipal, en sa séance du 25 novembre 2019 **pour la durée de leur mandat électif restant à courir :**

- o Smail Ali (titulaire) – Monique Daubet Grundler (suppléante) ;
- o Jacques Besnalhou (titulaire) – Loïc Baral (suppléant) ;
- o Mane-Hélène Féraud-Grégori (titulaire) – Mireille Balletti (suppléante) ;
- o Annie Lévy-Mozziconacci (titulaire) – Halilab Fadila (suppléant) ;
- o Marie-Laure Rocca-Serra (titulaire) – Catherine Pila (suppléante) ;
- o Isabelle Savon (titulaire) – Guillaume Jouve (suppléant).

Nouveaux représentants :

- o **Frédéric Bousquet (titulaire) – Danielle Casanova (suppléante) ;**
- o **Catherine Giner (titulaire) – Séréna Zouaghi (suppléante) ;**
- o **Daniel Hermann (titulaire) – Nathalie Simon (suppléante) ;**

INSEAMM CA 06/03/20

Délibération n°DELIB_13_PIL_20_03_06_INSTALL

- Jean-Claude Gaudin, Maire de Marseille représenté par :
 - o Anne-Marie d'Estienne d'Orves, Adjointe déléguée à la Culture;
- 2 représentants de l'État : le Préfet de Région, le Directeur Régional des Affaires Culturelles ou leurs représentants respectifs régulièrement désignés ;
- 1 représentant de la Conférence régionale des grandes écoles PACA : Madame Hélène Corseil-Maillard, Directrice de l'École Nationale d'Architecture de Marseille ;
- 1 représentant d'Aix Marseille Université :
 - o Patrice Vanelle, Vice-Président d'Aix Marseille Université.
- **Autres membres (13) :**
 - 1 personnalité qualifiée désignée par arrêté du Maire de Marseille pour une durée de 3 ans renouvelable ou pour la durée du mandat électif restant à courir des représentants élus de la Ville :
 - o Jean-Paul Somoché ;
 - 1 personnalité qualifiée désignée par arrêté du Préfet de région jusqu'au terme de son mandat de 3 ans :
 - o Isabelle Bourgeois
 - 2 représentants élus du personnel administratif et technique et leurs suppléants pour une durée de 3 ans ou jusqu'aux élections de leurs représentants (sont actuellement en poste) :
 - o Daniel Martin
 - o Christine Mahdessian, titulaire, Solweig Cussac, suppléante
 - 6 représentants des enseignants et leurs suppléants pour une durée de 3 ans renouvelable ou jusqu'aux élections de leurs représentants (sont actuellement en poste) :
 - o Sylvain Delcroix, titulaire, Ronan Kerdreux, suppléant ;
 - o Lyse Guenneux, titulaire, Denis Prisset, suppléant ;
 - o Luc Jean d'heur, titulaire, Pierre Architta, suppléant ;
 - 2 représentants élus des étudiants et leurs suppléants pour une durée de 2 ans renouvelable ou jusqu'aux élections de leurs représentants (est actuellement en poste) :
 - o Émilie Batut
 - 1 représentant des parents d'élèves : **à désigner**

Ce Conseil, à présent formé, peut procéder à l'examen des points de l'ordre du jour.

INSEAMM CA 06/03/20
Délibération n°DELIB_13_PTL_20_03_06_INSTALL

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'installation du Conseil d'administration.

Nombre de membres en exercice	22
Nombre de membres présents	12
Nombre de suffrage exprimés	17
Votes pour	14
Votes contre	0
Abstention	3

La présente délibération mise aux voix est :

- **Adoptée**
- ~~Rejetée~~

Fait à Marseille, le 6 mars 2020.

La Présidente

Anne-Marie d'Estienne d'Orves

Transmise au représentant de l'Etat le

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée le :